



Monsieur le Président du Conseil Général de Charente-Maritime,

L'intersyndicale des Douanes de La Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle, Service à Compétence Nationale de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects souhaite attirer votre attention sur plusieurs points qui, notamment, regardent et touchent au plus près la Ville de La Rochelle, où se trouve implantée, depuis, 1964, l'École Nationale des Brigades de la Douane.

La loi de finances 2014 rectificative, publiée au JORF du 09 août 2014, participe pleinement aux décisions prises par le Gouvernement dans le cadre des 50 milliards d'euros de baisse des dépenses publiques ET entraîne l'annulation de millions d'euros de crédits budgétaires, moyens d'action dont l'amputation va au-delà même de la réserve budgétaire.

La somme de **seize millions d'euros** destinée à la réfection de l'école de Laleu et qui trouverait sa justification dans la fusion de deux écoles de notre administration nécessite et impose un rappel de l'historique relatif à cet événement.

La direction de l'ENBD a, par le passé, quelque peu abusé la Municipalité de La Rochelle et ses élus, leur indiquant que notre école nationale accueillait environ 2000 douaniers par an et leur faisant croire que la fusion annoncée entre les 2 écoles des Douanes de Rouen (supprimée) et celle de La Rochelle, permettrait, selon le cas et les niveaux de recrutement futurs, la venue de près de 4000 douaniers sur La Rochelle.

Cet argument était avancé à l'époque où le 519<sup>ème</sup> régiment du train était dissout et entraînait, de facto, le départ d'environ un millier de soldats et de leur famille.

Si ces militaires vivaient sur La Rochelle et ses environs, y avaient leur résidence familiale, y scolarisaient leurs enfants, y payaient leurs taxes foncières, d'habitation ou impôts divers et participaient pleinement à la vie économique de la ville et de la région, il n'en sera pas de même avec les «stagiaires» douaniers.

Les 140 agents «permanents» qui composent aujourd'hui l'effectif de l'école ne verront pas leur nombre augmenter, cette fusion se faisant à effectif constant. Les stagiaires qui viennent ou viendraient dans cette nouvelle école, n'y resteraient pas plus de deux semaines en moyenne, hormis deux formations initiales d'une durée moyenne de 3 mois sur 12 par année civile.

Outre ces vérités « déguisées », une majeure partie des personnes actuels va, entre autres, au 1<sup>er</sup> septembre 2015, connaître et subir des réformes sans précédents:

- **Perte du statut Surveillance** (agent en uniforme) pour tous les agents de l'ENBD classés non spécialistes (motocyclistes, marins, maîtres de chien, moniteurs de tir etc...)

- **Perte du pouvoir d'achat** lié au **blocage du salaire** actuel (garantie du maintien de la rémunération) **pour les futurs ex agents de la branche Surveillance.**

- **Passages d'échelon SANS incidence sur le déroulement de la carrière et sur le salaire (effet de seuil), pendant cinq à dix années** (un agent qui doit encore travailler de huit à dix années ne connaîtra aucune augmentation avant son départ en retraite et connaîtra une **baisse significative de sa pension** calculée **sans IRTI (Indemnité de Risque sur Taux Indexé)** sauf sur le nombre d'années repris dans la partie du régime **Surveillance** précédemment effectuée).  
.../...

– **Perte du régime ARTT** actuel et **diminution significative** du nombre de jours de congés annuels

– **Modification des horaires** et mise en place de **nouvelles amplitudes de travail**

– **Inégalité de traitement** et **différence de régime indemnitaire** au sein de la même école sur trois positions statutaires ou branches d'activité différentes (Opérations commerciales – ex surveillance classés en Administration Générale avec garantie du maintien de rémunération – spécialistes sous régime surveillance)

– **Non reconnaissance de la pénibilité** pour tous les agents de nos écoles, alors qu'au travers des **CHS CT 17, CHS CT 76 et des DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)** sont régulièrement mis en avant les **risques psycho-sociaux, les troubles musculo-squelettique, la pénibilité liée à la répétitivité des tâches, le stress, l'ambiance au travail...**( **CF** les derniers audits effectués dans les ministères financiers où **70 % des agents** considèrent être en **situation de mal être** sur leur lieu de travail)

**Aussi, Monsieur le Président, L'intersyndicale DNRFP** vous précise que sa principale revendication tient au maintien du régime et du statut surveillance pour tous les agents actuellement en poste à La Rochelle avec le souci constant du respect des conditions de travail pour tous.

**L'intersyndicale DNRFP** adresse un courrier identique à Madame le Préfet de la Charente-Maritime, au premier Magistrat de la Ville de La Rochelle ainsi qu'à Monsieur le Député de Charente maritime La Rochelle Ile-de-Ré et envisage, outre diverses modalités d'actions revendicatives, la mise en place de plusieurs réunions avec les médias.

**L'intersyndicale DNRFP** vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à ce courrier et vous présente ses respectueuses salutations.

Le 03 septembre 2014

Les Représentants du Personnel au CT SCN DNRFP  
Rue du Jura – 17021 LA ROCHELLE CEDEX

USD – FO

UNSA-DOUANES

CGT DOUANES

CFDT DOUANES

Copie du présent courrier transmise à :

- Madame le Préfet de Charente-Maritime
- Monsieur le premier Magistrat de la Ville de La Rochelle
- Monsieur le Député de Charente maritime La Rochelle Ile-de-Ré